

**Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement en Institut
Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Ligniac /Malemort**

Septembre 2026

Descriptif du poste :

Le DITEP est organisé sur **deux sites principaux (Malemort et Ligniac)** et déploie également des **dispositifs d'enseignement externalisés** au sein de plusieurs établissements scolaires.

- **Malemort**
 - Dispositif d'enseignement externalisé à l'école élémentaire **Henri Gérard**.
- **Objat**
 - Dispositif d'enseignement externalisé implanté au **collège d'Objat**.
- **Ligniac**
 - Unité d'enseignement implantée au sein du DITEP.
- **Neuvic**
 - Dispositif d'enseignement externalisé implanté au **collège de Neuvic**

Le coordonnateur pédagogique en ITEP est responsable de l'organisation et de l'animation de l'unité d'enseignement. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN école inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP.

Il coordonne l'équipe pédagogique et travaille en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire, les familles et les enseignants de l'Éducation nationale afin d'assurer la cohérence des parcours scolaires. Il veille notamment à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et à l'adaptation des enseignements.

En plus de son rôle de coordination, il assure également l'enseignement en classe auprès des élèves de l'unité d'enseignement ou de l'unité externalisée. Son action vise à favoriser la scolarisation, le maintien ou le retour en milieu ordinaire des élèves présentant des troubles psychologiques et du comportement, grâce à un accompagnement pédagogique individualisé.

Le service du coordonnateur pédagogique en ITEP est de **24 heures hebdomadaires**, dont **21 heures devant élèves** consacrées à l'enseignement en unité d'enseignement ou en unité externalisée, et **3 heures dédiées aux missions de coordination pédagogique** (suivi des parcours, travail avec l'équipe pluridisciplinaire, mise en œuvre du PPS, liens avec les partenaires).

À cela s'ajoutent **108 heures annuelles réglementaires**, correspondant aux missions hors face-à-face élèves (réunions, concertations, ESS, relations avec les familles, coordination institutionnelle et travail partenarial).

Missions :

- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement, en lien avec la direction de l'établissement et l'Éducation nationale.
- Organiser les parcours scolaires individualisés des enfants et adolescents accompagnés par l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.
- Favoriser l'inclusion scolaire des élèves en développant les liens avec les établissements scolaires du territoire.
- Coordonner les interventions des enseignants, des éducateurs et des professionnels thérapeutiques afin d'assurer la cohérence du projet personnalisé de chaque jeune.
- Participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés d'accompagnement.
- Animer les réunions pédagogiques et favoriser le travail pluridisciplinaire.
- Assurer le suivi des évaluations scolaires et proposer des adaptations pédagogiques répondant aux besoins des élèves.
- Conseiller et accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées aux troubles du comportement et des apprentissages.
- Développer les relations avec les familles et les partenaires extérieurs (établissements scolaires, services médico-sociaux, professionnels de santé).
- Veiller au respect du cadre réglementaire de l'unité d'enseignement et participer à la démarche qualité de l'établissement.
- Contribuer à la formation et à la diffusion des bonnes pratiques auprès des équipes.

Au sein de l'ITEP ou de ses unités d'enseignement externalisées (UEE) :

- Participer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, adaptations, modalités etc...
- Assurer une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaire en s'intégrant à la vie de l'institution.
- Participer aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).

Au sein des écoles et établissements scolarisant des élèves de l'ITEP, partiellement ou à temps complet :

- Accompagner la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet, en leur apportant les démarches et outils adaptés à leurs besoins
- Accompagner la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire par le conseil et la fonction ressource de l'enseignant spécialisé aux équipes accueillant les élèves en milieu ordinaire.

Compétences attendues :

- Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenarial

Mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

- Bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent
- Bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap

Conditions requises :

- Être titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAAIS

Informations complémentaires :

- .
- Exercice en zone rurale
- Obligations Réglementaires de service : 24h hebdomadaires d'enseignement dont l'organisation est définie par la direction de l'ITEP sur proposition du coordonnateur pédagogique
- 108 heures annuelles réparties selon les modalités prévues par le coordonnateur pédagogique en accord avec le directeur (synthèses, rencontres familles, réunions trimestrielles etc.)
- Au titre de l'accompagnement de la scolarisation des élèves, l'enseignant peut être amené à se déplacer sur différents sites

Contact

- IEN Ecole inclusive : Dominique Cerda
06 27 33 48 97
Dominique.cerda@ac-limoges.fr